

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 374****6 avril 2004****SOMMAIRE**

Ara Team S.A., Luxembourg .....	17910	Hecker, S.à r.l., Junglinster .....	17944
Ara Team S.A., Luxembourg .....	17910	International Business Investments S.A., Luxembourg .....	17945
Auchan Luxembourg S.A., Luxembourg .....	17921	International Finance System S.A., Luxembourg .....	17941
BCG Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	17940	International Management & Services Corporation S.A. ....	17944
Bear, S.à r.l., Luxembourg .....	17942	Internodium S.A., Luxembourg .....	17940
Bear, S.à r.l., Luxembourg .....	17942	Koepfler, S.à r.l., Mertert. ....	17945
Bengalor Holding S.A., Luxembourg .....	17951	LM Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	17952
Brenntag FinanceCo I, S.à r.l., Munsbach .....	17945	Lux-Properties S.A., Luxembourg .....	17919
Brenntag Luxco S.C.A., Munsbach .....	17925	Lux-Properties S.A., Luxembourg .....	17919
Brenntag Luxco S.C.A., Munsbach .....	17927	Lux-Primo S.A., Alzingen .....	17916
Bundesverband Investmentkraft S.A. ....	17944	Luxteco International S.A., Luxembourg .....	17932
Burberry Luxembourg (No.2), S.à r.l., Luxembourg .....	17940	Maison Steffen Dudelage, S.à r.l., Dudelage ...	17922
Café du Nord, S.à r.l., Luxembourg .....	17944	Marmara S.A., Luxembourg .....	17916
Casual International S.A., Luxembourg .....	17925	Marrow S.A., Senningerberg .....	17937
Central Park Rugby DC1, S.à r.l., Münsbach .....	17931	Matpro S.A., Luxembourg .....	17928
COFILUX, Compagnie Financière Luxembourgeoise d'Investissement et Participation S.A.H., Luxembourg .....	17917	My Transfer Luxembourg S.A., Luxembourg ....	17927
Comala TE, S.à r.l., Luxembourg .....	17908	My Transfer Luxembourg S.A., Luxembourg ....	17927
Comxperts S.A., Bertrange .....	17952	Partimage S.A., Luxembourg .....	17928
Cybea Cyber Assets Managers S.A., Bertrange ...	17917	Partner in Life S.A., Luxembourg .....	17932
Cybea Cyber Assets Managers S.A., Bertrange ...	17917	Power System Luxembourg S.A., Luxembourg ..	17924
Decobelux S.A., Luxembourg .....	17922	ProLogis France XIX, S.à r.l., Luxembourg .....	17941
Draper Investment Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	17918	ProLogis Poland XX, S.à r.l., Luxembourg .....	17933
Emmedifin S.A.H., Luxembourg .....	17923	Quadrante S.A., Luxembourg .....	17924
Emmetex S.A., Luxembourg .....	17950	Redington Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	17933
Euro Phyto Santé Luxembourg S.A., Luxembourg .....	17937	Rubber International S.A., Luxembourg .....	17943
Euron S.A.H., Luxembourg .....	17921	Silmalux, S.à r.l., Mondercange .....	17943
Fineza Holding S.A., Luxembourg .....	17919	Slap II Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	17932
(La) Fourmi S.A.H., Echternach .....	17911	Société Anonyme Noltek S.A., Luxembourg .....	17920
General Invest Holding S.A., Diekirch .....	17931	Sofape International Company S.A.H., Luxembourg .....	17940
General Invest Holding S.A., Diekirch .....	17932	Sofape International Company S.A.H., Luxembourg .....	17940
GH TE, S.à r.l., Luxembourg .....	17911	TTL Open, A.s.b.l., Luxembourg .....	17906
Grenat S.A., Luxembourg .....	17942	UBS (Lux) Short Term Sicav, Luxembourg .....	17942
Grenat S.A., Luxembourg .....	17942	Uespelter Shop, S.à r.l., Aspelt .....	17944
Growth Invest Holding S.A., Luxembourg .....	17931	Vingt-Quatre Investissements S.A., Luxembourg ..	17923
Hair Finance S.A.H., Luxembourg .....	17951	Vitol Holding II S.A., Luxembourg .....	17918
		White House S.A., Bertrange .....	17943

**TTL OPEN, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**  
Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg F396.

## STATUTS

Entre les personnes désignées ci-après, il est fondé l'association sans but lucratif TTL OPEN.

1. Monsieur Lex Benoy, expert comptable, ayant son adresse professionnelle à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, de nationalité luxembourgeoise;
2. Monsieur Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, de nationalité luxembourgeoise;
3. Monsieur Raymond Haag, professeur, demeurant à L-8140 Bridel, 4, am Klenge Park, de nationalité luxembourgeoise;
4. Monsieur Gilles Muller, joueur professionnel de tennis, demeurant à L-3862 Schifflange, 45, op Soltgen, de nationalité luxembourgeoise.

### Chapitre I<sup>er</sup>.- Dénomination, durée, siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'Association est dénommée TTL OPEN, A.s.b.l. Elle est régie par les présents statuts et les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

**Art. 2.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 3.** Son siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

### Chapitre II.- Objet

**Art. 4.** L'association a pour objet l'organisation de tournois de tennis et de toute manifestation sportive s'y rattachant.

L'association peut entreprendre toutes activités, dans les limites établies par la loi, en vue de se procurer les fonds et revenus nécessaires pour réaliser son objet.

### Chapitre III.- Membres et conditions d'entrée et de sortie

**Art. 5.** L'association se compose de membres associés dont le nombre ne peut être inférieur à trois.

**Art. 6.** La qualité de membre associé s'acquiert:

- par l'admission par trois quarts des membres associés présents ou représentés à l'assemblée générale ordinaire suite à une demande d'admission écrite remise au plus tard 10 jours avant le début de l'assemblée générale au président du conseil d'administration, et
- par le paiement de la cotisation annuelle.

**Art. 7.** La qualité de membre associé se perd:

- par la démission volontaire adressée par lettre recommandée au conseil d'administration;
- par l'exclusion, à prononcer par l'assemblée générale, statuant à la majorité des deux tiers des voix, pour toute raison grave à apprécier par elle;
- par le non-paiement, à son échéance, de la cotisation annuelle.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut pas réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées.

**Art. 8.** Les membres associés paient une cotisation annuelle dont le montant et l'échéance sont fixés par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100,- EUR.

### Chapitre IV.- Assemblée générale

**Art. 9.** L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres associés de l'association. Elle se tient le premier vendredi du mois de juin de chaque année à 17.00 heures au siège social. Elle peut toutefois être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige.

**Art. 10.** Les attributions de l'assemblée générale comportent le droit:

- de modifier les statuts et de prononcer la dissolution de l'association en se conformant aux dispositions légales en la matière;
- de nommer et de révoquer les administrateurs;
- de donner décharge aux administrateurs;
- d'approuver annuellement les budgets et les comptes;
- de désigner un réviseur de caisse;
- d'exercer tous les autres pouvoirs dérivant de la loi et des statuts.

**Art. 11.** Les membres associés sont convoqués aux assemblées générales par le conseil d'administration ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande.

Les convocations se font par lettre circulaire, télécopie et/ou e-mail adressés à chacun des membres, ou par voie de presse.

La convocation contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale.

**Art. 12.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par le plus âgé des administrateurs présents.

**Art. 13.** Tous les membres associés ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. En cas d'empêchement, un membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par la loi.

En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le remplace, est prépondérante.

**Art. 14.** Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans les procès-verbaux qui sont signés par le président et un administrateur.

Les résolutions de l'assemblée générale sont archivées au siège social aux fins de publication et peuvent être consultées par les associés et les tiers.

#### **Chapitre V.- Conseil d'administration**

**Art. 15.** L'association est administrée par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, nommés et révocables par l'assemblée générale et choisis parmi les membres associés de l'association.

**Art. 16.** La durée du mandat des administrateurs est fixée à quatre années.

En cas de vacance d'un siège il pourra être pourvu à son remplacement par cooptation par les membres restants du conseil. La prochaine assemblée générale procédera à l'élection statutaire.

Si la vacance porte cependant sur deux ou plusieurs sièges, le conseil d'administration convoquera dans le mois une assemblée générale extraordinaire, appelée à procéder aux nominations qui s'imposent.

Les candidats pour le conseil d'administration doivent remettre leur candidature au plus tard 5 jours avant le début de l'assemblée générale au président.

**Art. 17.** Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président, un trésorier et un secrétaire.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assurées par le plus âgé des administrateurs présents.

**Art. 18.** Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

**Art. 19.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

**Art. 20.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il peut notamment, sans que cette énumération soit limitative et sans préjudice de tous autres pouvoirs dérivant de la loi ou des statuts, faire et passer tous actes et tous contrats, transiger, compromettre, acquérir, échanger, vendre tous biens meubles et immeubles, hypothéquer, emprunter, conclure des baux de toute durée, accepter tous legs, subsides, donations et transferts, renoncer à tous droits, conférer tous pouvoirs à des mandataires de son choix, représenter l'association en justice, tant en défendant qu'en demandant.

**Art. 21.** Les actes qui engagent l'association autres que ceux de la gestion journalière sont signés, soit par le président, soit par deux administrateurs, lesquels n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers.

#### **Chapitre VI.- Mode de règlement des comptes**

**Art. 22.** L'exercice social commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre la fin de l'année.

**Art. 23.** Le trésorier désigné par le conseil d'administration est chargé de la gestion financière de l'association.

**Art. 24.** L'assemblée générale annuelle désigne un réviseur de caisse qui n'est pas membre du conseil d'administration. Ce dernier effectue la vérification annuelle des comptes de l'association et soumet son rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire, avant le vote relatif à l'approbation du compte de l'exercice écoulé.

**Art. 25.** Pour le 30 avril de chaque année le conseil d'administration dresse le bilan des recettes et des dépenses et le soumet annuellement pour approbation et décharge à l'assemblée générale.

#### **Chapitre VII.- Modification des statuts**

**Art. 26.** La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

#### **Chapitre VIII.- Dissolution**

**Art. 27.** Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'actif net de l'association sera affecté à une oeuvre de bienfaisance dans le domaine sportif.

#### **Chapitre IX.- Dispositions générales**

**Art. 28.** Sont applicables pour le surplus et pour tous les cas non prévus par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994.

Fait à Luxembourg, le 6 février 2004.

L. Benoy / V. Elvinger / R. Haag / G. Muller.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02486. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017803.3/304/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

**COMALA TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 77.416.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the seventeenth of February.  
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office at 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 2) PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office at 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 3) YB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., a company with its registered office at 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I, a company with its registered office OST GROUP, L.L.C., a company with its registered office at 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
- 5) ITP INVESTORS LLC, registered under number 3062707, a Delaware limited liability company with its registered office at c/o Corporation Service Company, 27111013 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A., all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of five proxies given in Boston, Massachusetts, on February 13, 2004.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy holder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- The appearing parties sub. 1) to 4) are the shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of COMALA TE, S.à r.l., R. C. B Number 77.416, with registered office in Luxembourg, incorporated under the denomination of HRO 17 Holdings, S.à r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary dated August 3, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 60 of January 27, 2001.

- The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated October 30, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 356 of March 5, 2002.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euro represented by five hundred (500) common shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euro each divided in five (5) different A, B, C, D and E classes of shares representing one hundred (100) shares each, having all the same rights, all entirely subscribed and fully paid in.

Hereby HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, transfers the two hundred and thirty-three point fifty (233,50) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, transfers the one hundred and twenty-three point sixty (123,60) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

YB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, transfers the seventy-five point ninety-five (75,95) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I, prenamed, transfers the sixty-six point ninety-five (66,95) shares it owns in the company to ITP INVESTORS LLC, prenamed, for the price of one (1.-) euro.

These transfers have been made with the agreement of all the partners and, if necessary, accepted for the company by its present managers.

The transferee having thus become the sole shareholder of the company hereby resolves to proceed with the dissolution of the company with effect from today.

- The appearing party as liquidator of the company COMALA TE, S.à r.l., declares that the activity of the company has ceased, that the known liabilities of the said company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the company before any payment to himself; consequently the liquidation of the company is deemed to have been carried out and completed;

- it has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- it grants full discharge to the managers of the company for their mandates up to this date.

- The books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-sept février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
  - 2) PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
  - 3) YB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
  - 4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. -I, c/o THE BAUPOST GROUP, L.L.C., une société avec siège social au 10, St. James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02216 (U.S.A.),
  - 5) ITP INVESTORS LLC, enregistrée sous le numéro 3062707, une société avec siège social à c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 27111013 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, U.S.A.,
- toutes ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu de cinq procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, le 13 février 2004.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Ce mandataire, agissant comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparantes sub. 1) à 4) sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de COMALA TE, S.à r.l., R. C. B numéro 77.416, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de HRO 17 HOLDINGS, S.à r.l., par acte du notaire instrumentaire en date du 3 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 60 du 27 janvier 2001.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire, en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 356 du 5 mars 2002.

- Le capital social de cette société est de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, divisées en cinq (5) catégories de parts A, B, C, D et E représentant chacune cent (100) parts sociales, ayant toutes les mêmes droits, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par les présentes HB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, cède les deux cent trente-trois virgule cinquante (233,50) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes PB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, cède les cent vingt-trois virgule soixante (123,60) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes YB INSTITUTIONAL, LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, cède les soixante-quinze virgule quatre-vingt-quinze (75,95) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

- Par les présentes BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. -I, préqualifiée, cède les soixante-six virgule quatre-vingt-quinze (66,95) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ITP INVESTORS LLC, préqualifiée, au prix d'un (1,-) euro.

Ces cessions ont été effectuées avec l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées par les gérants de la Société.

- La cessionnaire étant ainsi devenue propriétaire de la totalité des actions prononce la dissolution de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société COMALA TE, S.à r.l., déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1940 Luxembourg, 174 route de Longwy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, vol. 142S, fol. 58, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

A. Schwachtgen.

(017895.3/230/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**ARA TEAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 83, rue Pierre Krier.  
R. C. Luxembourg B 86.091.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

(018115.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**ARA TEAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 83, rue Pierre Krier.  
R. C. Luxembourg B 86.091.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 6 février 2004*

La séance est ouverte à 15.00 heures à Luxembourg.

*Bureau*

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Monsieur Armando Cravo Loureiro Manaia

Secrétaire: Monsieur Antonio Confeiteiro

Scrutateur: Monsieur Rui Oliveira Da Silva

*Exposé du président*

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

1. Que sont présents ou représentés les actionnaires indiqués sur la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

2. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

3. Que tous les actionnaires étant présents et/ou représentés et se reconnaissent dûment convoqués, il a pu être fait abstraction aux convocations d'usage.

4. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Ouverture d'une succursale au 89, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

2. Divers.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide d'ouvrir une succursale au 89, route d'Eich, L-1461 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne de demandant plus la parole, la séance est levée à 16.00 heures.

Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 6 février 2004.

A. Cravo Loureiro Manaia / A. Confeiteiro / R. Oliveira Da Silva

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Liste de présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 6 février 2004*

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Signatures Actionnaires</i>
		<i>Mandataires</i>
Monsieur Armando Cravo Loureiro Manaia .....	50	Signature
Monsieur Antonio Confeiteiro.....	25	Signature
Monsieur Rui Oliveira Da Silva.....	25	Signature
Total .....	100 actions	

A. Cravo Loureiro Manaia / A. Confeiteiro / R. Oliveira Da Silva

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04831. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018121.3/000/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**LA FOURMI S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-6415 Echternach.

R. C. Diekirch B 2.399.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 25 février 2004, réf. DSO-AN00191, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 février 2004.

Signature.

(900778.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 février 2004.

**GH TE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 99.190.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the nineteenth of February.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053317, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053323, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 2053330, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 0293323, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, autentication number 0682528, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

all here represented by Mr Christophe Gammal, economist, residing in Esch-Lallange,

by virtue of five proxies given in Boston, Massachusetts, on February 18, 2004,

said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

These appearing persons have incorporated a société à responsabilité limitée the Articles of which they have established as follows:

**Art. 1.** Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The company is incorporated under the name of GH TE, S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the members.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euro represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euro each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The shares are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

The shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall

be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

**Art. 9.** The creditors, representatives, rightholders or heirs of any member are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the resolutions of the meetings of the members.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time ad nutum with or without indication of reasons by the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an officer, agent or proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 12.** Resolutions are validly adopted when passed by members representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the members, the members are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of members is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority members holding the majority of shares in the Company.

Resolutions other than those amending the Articles of Incorporation of the Company may be taken at the occasion of a physical meeting or, alternatively, by way of a circular resolution provided, in such latter case, that each member shall receive the text of the resolution and shall cast his vote by signing the circular resolution.

**Art. 13.** The Company's financial year runs from January first to December thirty-first of each year.

**Art. 14.** At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its members.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of members together with the balance sheet.

**Art. 15.** Each member may inspect at the Head Office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fifteen calendar days preceding the annual general meeting without prejudice to article 12 final indent.

**Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital it must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the members. However, the members may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators appointed by the general meeting of members, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the members proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws as well as the Shareholders' Agreement.



The persons appearing declare and acknowledge that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above. Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Subscription and Payment*

The shares have been subscribed and paid in as follows:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, one hundred and eighty-eight point ninety-five shares . . . . .	188.95
2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, eighty-nine point twenty shares . . . . .	89.20
3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, sixty-three shares . . . . .	63
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I, prenamed, one hundred and eight point seventy shares. . . . .	108.70
5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - III, prenamed, fifty point fifteen shares . . . . .	50.15
Total: five hundred shares . . . . .	500

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end on December 31st, 2004.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred euro (EUR 2,100.-).

*Constitutive meeting of members*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The named managers of the company for an undetermined period are:

a) Mr Christophe Gammal, economist, born on August 9, 1967, in Uccle, Brussels, residing in L-4247 Esch-Lallange, 108, route de Mondercange,

b) Mr David Harvey, company director, born on April 30, 1947, in London, residing in Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;

c) Mr Thomas Blumenthal, company director, born on February 13, 1959, in Los Angeles, California, USA, with professional address at 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

The company is validly bound by the joint signature of two managers.

However for day-to-day management the company is validly bound by the sole signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office in L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with us the notary the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053317, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053323, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053330, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- I, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0293323, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- III, un «limited partnership» sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0682528, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

toutes les cinq ici représentées par Monsieur Christophe Gammal, économiste, demeurant à Esch-Lallange,

en vertu de cinq procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, le 18 février 2004.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes ont constitué entre elles une société à responsabilité limitée, dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de GH TE, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25.-) euros chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés.

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués en tout temps ad nutum avec ou sans indication de raisons par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple employé, agent ou mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Les résolutions autres que celles modifiant les statuts de la société peuvent être prises à l'occasion d'une réunion en présence des associés ou, alternativement, par voie d'une résolution circulaire, pourvu, dans ce dernier cas, que chaque associé reçoive le texte de la résolution et qu'il vote en signant la résolution circulaire.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 14.** A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée générale annuelle sous réserve du dernier alinéa de l'article 12 des statuts.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les comparants déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société. Preuve en a été apportée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) HB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, cent quatre-vingt-huit virgule quatre-vingt-quinze parts sociales. . . . .	188,95
2) PB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, quatre-vingt-neuf virgule vingt parts sociales . . . . .	89,20
3) YB INSTITUTIONAL LIMITED PARTNERSHIP, préqualifiée, soixante-trois parts sociales . . . . .	63
4) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - I, préqualifiée, cent huit virgule soixante-dix parts sociales . . . . .	108,70
5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P. - III, préqualifiée, cinquante virgule quinze parts sociales . . . . .	50,15
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2004.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

#### *Assemblée constitutive des associés*

Immédiatement après la constitution de la société, les comparants précités, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Christophe Gammal, économiste, né le 9 août 1967, à Uccle, Bruxelles, demeurant à L-4247 Esch-Lalange, 108, route de Mondercange,

b) Monsieur David Harvey, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1947, à Londres, demeurant Rock House, 2B Gardiners Road, Gibraltar;

c) Monsieur Thomas Blumenthal, administrateur de sociétés, né le 13 février 1959, à Los Angeles, Californie, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à 10, St James Avenue, Suite 2000, Boston, Massachusetts 02116 USA.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Toutefois pour les affaires de gestion courante la société est valablement engagée par la signature d'un gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 41, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

A. Schwachtgen.

(018437.3/230/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

**MARMARA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 79.143.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 février 2004*

- L'Assemblée décide de l'attribution d'un nouveau siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme les membres du nouveau Conseil d'Administration:

\* Jacopo Rossi, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

\* Michele Canepa, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

\* PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017412.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

**LUX-PRIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5836 Alzingen, 6, rue Nicolas Wester.

R. C. Luxembourg B 43.362.

*Réunion du Conseil d'Administration tenue à Alzingen le 5 janvier 2004 à 11.30 heures*

*Ordre du jour:*

1. Pouvoir à Mme Primo Liliane pour la vente de la succursale française.

*Procès-Verbal*

La réunion est ouverte par Mme Primo Liliane.

On peut constater que le conseil d'administration est présent au grand complet, de sorte que la présente réunion du conseil d'administration est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Monsieur le président désigne comme secrétaire M. Passeport Richard, et comme scrutateur Mme Passeport Anne tous présents et acceptant.

*Résolutions*

1. Par votes spéciaux, la réunion du conseil d'administration donne pouvoir plein et entier avec pouvoir de signature seul à Mme Primo Liliane, demeurant à 83, rue Eugène Vallin, F-54710 Ludres, de négocier la vente de la succursale française inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nancy sous le numéro 414 807 354 B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017954.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**COFILUX, COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 35.890.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mars 2002*

- les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, 95, rue Principale, L-6833 Biwer, de Madame Françoise Dumont, employée privée, 22C, Aisdhald, L-8480 Eischen et de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St. Helier Jersey, JE 2RA, Channel Islands sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 13 mars 2002.

Certifié sincère et conforme

COMPAGNIE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATION, COFILUX

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017416.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

**CYBEA CYBER ASSETS MANAGERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewee.  
R. C. Luxembourg B 70.049.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Signature.

(018160.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**CYBEA CYBER ASSETS MANAGERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewee.  
R. C. Luxembourg B 70.049.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 12 décembre 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

L'activité de la société est continuée malgré la perte dépassant les trois quarts du capital social.

Les mandats de Frédéric Tonhofer, administrateur-délégué, Norbert Friob et Georgios Diamantidis, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Frédéric Tonhofer, consultant, demeurant 40, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, administrateur-délégué
- Norbert Friob, administrateur de sociétés, demeurant 24, rue Hiehl, L-6131 Junglinster
- Georgios Diamantidis, administrateur de sociétés, demeurant Ringstrasse 21, D-56307 Dernbach

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3a, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

CYBEA CYBER ASSETS MANAGERS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018164.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**DRAPER INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.000,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 85.198.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique le 31 décembre 2003*

Le siège social de la société est transféré au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

*DRAPER INVESTMENT LUXEMBOURG, S.à r.l.*

H. Hartenbaum

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04619. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017422.3/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

---

**VITOL HOLDING II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 43.512.

—  
*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 16 février 2004, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société VITOL HOLDING II S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs A pour l'année 2000:

M. Teunis Christaan Akkerman

M. Ian Roper Taylor

M. Robert Paul Finch

M. Jeffrey Kincaid Hepper

M. Miguel Angel Loya

M. Roland Joseph Favre

M. Christopher David Rocker

M. Kho Hui Meng

Décharge accordée aux administrateurs B pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Robert Jan Schol

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

KPMG AUDIT.

2) - Sont élus nouveaux administrateurs A, pour une durée de 3 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 16 février 2004:

M. Teunis Christaan Akkerman

M. Ian Roper Taylor

M. Robert Paul Finch

M. Jeffrey Kincaid Hepper

M. Miguel Angel Loya

M. Roland Joseph Favre

M. Christopher David Rocker

M. Kho Hui Meng

- Sont élus nouveaux administrateurs B, pour une durée de 3 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 16 février 2004:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Robert Jan Schol

3) Est élu nouveau commissaire aux comptes: KPMG AUDIT, pour une durée de 3 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 16 février 2004.

4) le profit s'élève à USD 290.460.000,- est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*VITOL HOLDING II S.A.*

*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*

*Signatures*

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04848. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017794.3/683/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

---

**FINEZA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.124.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 mai 2003*

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2003.

Certifié sincère et conforme

FINEZA HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017435.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

---

**LUX-PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 16, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 36.667.

*Suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 juin 2002*

*Résolutions*

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par M. Presti Angelo, Après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour leur mandat de l'exercice 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017949.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**LUX-PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 16, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 36.667.

*Suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 juin 2003*

*Résolutions*

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par M. Presti Angelo, Après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, certifiant la bonne tenue des comptes, les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour leur mandat de l'exercice 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017950.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**SOCIETE ANONYME NOLTEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 95.932.

L'an deux mille quatre, le treize février.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE ANONYME NOLTEK S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée est ouverte à neuf heures trente sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateurs Madame Martine Schaeffer et Monsieur Claude Geiben, les deux maîtres en droit avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est présente ou représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer des objets se trouvant à son ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Adaptation avec mise à jour des bilans présentés lors du transfert du siège social de la Société au Grand-Duché par la réintégration comptable de tous les biens propres
2. Approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2003
3. Divers.

Monsieur le Président expose que la Société a transféré son siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg de Vaduz/Liechtenstein par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, actée par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 19 septembre 2003, acte qui est publié au Mémorial C, n° 1.074 du 16 octobre 2003.

Lesdites résolutions de l'assemblée générale se sont basées sur les comptes économiques tels qu'arrêtés pour la Société, par intérim, au 18 septembre 2003.

Monsieur le Président poursuit que lesdits comptes intérimaires, tels qu'annexés au prédit acte notarié, dressés à l'étranger, ne renseignent pas des avoirs détenus en portefeuille par la Société et ne correspondent pas aux désirs de la loi luxembourgeoise.

Il y a lieu de vaquer aux normalisations correspondantes des bilans et il y a ensuite lieu de faire acter et adopter par l'assemblée des actionnaires les comptes sociaux complétés pour mieux refléter leur consistance effective économiquement et comptablement, et ce avec effet au 19 septembre 2003, au jour du transfert du siège à Luxembourg et de l'adoption de la nationalité luxembourgeoise. Ces procédés correspondent à la recommandation unanime du conseil d'administration, tous les administrateurs nommés le 19 septembre 2003 étant présents à cette assemblée.

Monsieur le président rappelle finalement qu'il y a lieu de procéder à ces normalisations comptables dans le strict respect des normes comptables luxembourgeoises, issues notamment de la quatrième directive communautaire en matière de sociétés commerciales, et de manière que cette réintégration au bilan de la Société respecte en même temps les lois fiscales, notamment les dispositions spécifiques issues de l'article 41 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 sur l'Impôt sur le Revenu.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale prend acte et constate que le bilan des actifs et passifs présenté, en vertu d'une pratique comptable simplifiée, à l'entrée de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, tel qu'approuvé pour les circonstances et annexé à l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue par-devant notaire en date du 19 septembre 2003, est à ajuster par la mise en évidence de certaines propriétés et valeurs.

Partant du constat qu'il y a lieu de vaquer aux prédites normalisations comptables, par la mise en évidence par réintégration comptable à leur bonne place, de la totalité des prédites participations, l'assemblée générale décide de suppléer au bilan qu'elle a approuvé le 19 septembre 2003, et approuve sans réserves la présentation nouvelle, qui reflète d'une façon fidèle les états financier et économique de la Société, conformément à l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, qui restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale constate finalement que la Société est à l'heure actuelle, et dès avant le 19 septembre 2003 la légitime propriétaire des prédites avoirs et propriétés, comme renseignés dans la présentation comptable ci-avant approuvée, et que l'ensemble desdites propriétés et avoirs ont été détenues et possédées par la Société, libres de tous gages, droits de préemption, d'option ou de réméré.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale prend connaissance des bilans et comptes de profits et pertes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 et les approuve, décidant d'affecter le résultat au report à nouveau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close à dix heures.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, N. Schaeffer, M. Schaeffer, C. Geiben, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, vol. 142S, fol. 57, case 8. – Reçu 15.919,99 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

A. Schwachtgen.

(017874.3/230/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**AUCHAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 45.515.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 2 juin 2003*

- Monsieur Arnaud Mulliez, Administrateur de sociétés, demeurant à 14, chemin de la Vacquerie, Croix (56), France, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Francis Cordelette, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005. La coopération de Monsieur Arnaud Mulliez sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2003.

Certifié sincère et conforme

AUCHAN LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04609. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017436.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

---

**EURON S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 58.356.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 décembre 2003 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 16 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017467.3/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

---

**DECOBELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 31.089.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 avril 2002*

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, 24, rue Jean Engel, L-7793 Bissen, de Mademoiselle Carole Caspari, employée privée, 159, Mühlenweg, L-2155 Luxembourg, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler et de Monsieur Eddy Van Belle, Administrateur de sociétés, Industrialaan 25, Zone Maalbeek, B-1702 Groot - Bijgaarden et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 11 avril 2002.

Certifié sincère et conforme

DECOBELUX S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017437.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

---

**MAISON STEFFEN DUDELANGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 39, place de l'Hôtel de Ville.  
R. C. Luxembourg B 81.774.

Ce dix-huit décembre deux mille trois.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée MAISON STEFFEN DUDELANGE, S.à r.l., avec siège à L-3590 Dudelange, 39, place de l'Hôtel de Ville, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 81.774,

Ont comparu:

- Monsieur Frank Steffen, maître boucher charcutier, né à Steinfort le 4 avril 1962 (1962.04.04.333), demeurant à L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon,

- Monsieur Tomaso Luciano Salvatore, maître boucher, né à Luxembourg le 14 juillet 1965, demeurant à Steinfort, 87, rue de Kleinbettingen (1965.07.14.337),

- la société STEFFEN FINANCE S.A. (2201.2209.585), avec siège à L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 3 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1021 du 16 novembre 2001, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 81.787,

ici représentée par ses deux administrateurs, Messieurs Steffen et Salvatore, préqualifiés.

Après avoir renoncé à toutes formes de convocations supplémentaires, les comparants ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

*Gérance*

Décharge est accordée de son mandat de gérant technique à Monsieur Frank Steffen, préqualifié.

Dorénavant, la société sera gérée par deux gérants.

Est nommé gérant administratif: Monsieur Frank Steffen, maître boucher charcutier, né à Steinfort le 4 avril 1962 (1962.04.04.333), demeurant à L-8410 Steinfort, 8, route d'Arlon.

Est nommé gérant technique: Monsieur Tomaso Luciano Salvatore, maître boucher, né à Luxembourg le 14 juillet 1965 (1965.07.14.337), demeurant à Steinfort, 87, rue de Kleinbettingen.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays de tout ce qui précède, les comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Steffen, T. Salvatore, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 2003, vol. 429, fol. 2, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 20 février 2004.

C. Mines.

(017694.3/225/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

---

**VINGT-QUATRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 82.213.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 27 janvier 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 2 septembre 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandì / J.-P. Fiorucci

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03121. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017465.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

**EMMEDIFIN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.802.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2003, que l'Assemblée a pris, chacune à l'unanimité des voix et séparément, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte de et accepte la démission présentée par la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction de Commissaire de la société.

L'Assemblée prend également acte et accepte, que le mandat conféré en son temps à la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. prend fin à l'examen des comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

La lettre de démission datée du 2 décembre 2003 restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire démissionnaire, pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date du 31 décembre 2001.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

EMMEDIFIN S.A.

S. Vandì / A. Belardi

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03122. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017469.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

**POWER SYSTEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 88.225.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 2002*

L'an deux mille deux, le 22 juillet s'est tenue au siège de la société, 66, rue de Hollerich à L-1740 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires la société anonyme POWER SYSTEM LUXEMBOURG, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 10 juin 2002.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de M. Colmant Olivier, lequel désigne M. Moretti Joffrey en qualité de secrétaire et M. Almey Jean-François en qualité de scrutateur.

Monsieur le Président constate que l'ensemble des actionnaires a accepté de se réunir spontanément et est représenté, ainsi qu'il en résulte de la liste des présences annexée. L'assemblée le dispense de justifier de l'envoi de convocations.

*Ordre du jour:*

- Accès au compte bancaire en individualité;

Les faits exposés ayant été reconnus exacts, l'Assemblée se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer.

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée déclare que les trois administrateurs ont chacun sans aucun droit de préemption accès au compte bancaire en individualité et que leur pouvoir est illimité concernant les décisions qui engagent la société.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant restée sans réponse, les participants approuvent et signent le présent procès-verbal.

J. Moretti / J.-F. Almey / O. Colmant.

*Liste des présences*

<i>Nom de l'actionnaire</i>	<i>Nombre</i>	<i>Signature de parts</i>
Moretti Joffrey .....	104	Signature
Colmant Olivier .....	103	Signature
Almey Jean-François .....	103	Signature

*Procès-verbal du Conseil d'administration tenu au siège social le 22 juillet 2002*

Le Conseil d'administration s'est réuni avec à l'ordre du jour en présence de tous les administrateurs:

*Ordre du jour:*

- nomination d'administrateurs-délégués.

Le Conseil se reconnaît valablement constitué et apte à délibérer.

Après échanges de vues, il décide à l'unanimité de nommer, à dater de ce jour:

- Monsieur Almey Jean-François, domicilié 424, chaussée de St Jos à B-1180 Bruxelles au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager seul la société sous sa signature;

- Monsieur Colmant Olivier, domicilié 265, avenue Albert à B-1180 Uccle au poste d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager seul la société sous sa signature.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant restée sans réponse, la séance est levée après lecture, approbation et signature du présent procès-verbal.

J. Moretti / J.-F. Almey / O. Colmant.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04946. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017818.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

**QUADRANTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 82.001.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 décembre 2003*

Le Conseil d'Administration décide de coopter M. Delio Fabbri nouveau membre du Conseil d'Administration, il terminera le mandat de M. Trapani.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017902.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**CASUAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 67.264.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 16 septembre 2003 a nommé:

- FIDEX-AUDIT, S.à r.l., Luxembourg, nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement du commissaire démissionnaire SOFINEX S.A., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2004.

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

*Pour CASUAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme*

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017903.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**BRENNTAG LUXCO, Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 97.313.

In the year two thousand and four, on the twenty-six of January.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of BRENNTAG LUXCO (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 97.313, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 25 November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 6 of 3 January 2004. The articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 5 December 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 3.30 p.m., with Mrs Florence Bal, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, professionally residing in Luxembourg, who was also elected as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of an amount of sixty-seven thousand Euros (EUR 67,000.-) in order to increase it from its current amount of one hundred seventy-four thousand Euros (EUR 174,000.-) up to two hundred forty-one thousand Euros (EUR 241,000.-) through the issue of fifty-three thousand six hundred (53,600) shares having a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation;

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the share capital of an amount of sixty-seven thousand Euros (EUR 67,000.-) in order to increase it from its current amount of one hundred seventy-four thousand Euros (EUR 174,000.-) up to two hundred forty-one thousand Euros (EUR 241,000.-) through the issue of fifty-three thousand six hundred (53,600) shares having a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

All of the fifty-three thousand six hundred (53,600) new shares have been subscribed by BRENNTAG-INTERFER (BC), a société en commandite par actions incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered address at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, at a total price of sixty-seven thousand Euros (EUR 67,000.-).

The shares subscribed have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of sixty-seven thousand Euros (EUR 67,000.-) representing sixty-seven thousand Euros (EUR 67,000.-) for the share capital is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above mentioned capital increase, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

«**Art. 6.** The Company has a subscribed capital of two hundred forty-one thousand Euros (EUR 241.000,-) consisting of one hundred ninety-two thousand eight hundred (192,800) shares with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendvier, den sechszwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Kommanditgesellschaft auf Aktien BRENNTAG LUXCO (die «Gesellschaft»), mit Gesellschaftssitz in 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, eingetragen im Luxemburg Gesellschafts- und Handelsregister unter Sektion B Nummer 97.313, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde am 25. November 2003 gegründet, gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, welche Urkunde noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde am 5. Dezember 2003 abgeändert, gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars, welche Urkunde noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde um 15.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Florence Bal, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet,

welche zum Schriftführer Frau Rachel Uhl, Jurist, mit professionellem Wohnsitz in Luxemburg, bestellt.

Die Hauptversammlung wählt zum Stimmzähler Frau Rachel Uhl, vorbenannt.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die gegenwärtige Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

*Tagesordnung:*

1. Erhöhung des Gesellschaftskapital um siebenundsechzigtausend Euro (EUR 67.000,-) von seinem jetzigen Betrag von einhundertvierundsiebzigtausend Euro (EUR 174.000,-) auf zweihunderteinundvierzigtausend Euro (EUR 241.000,-), durch die Schaffung von dreiundfünfzigtausendsechshundert (53.600) Aktien mit einem Nennwert von je ein Euro fünf- undzwanzig Cent (EUR 1,25);

2. Abänderung des Artikels 6 der Gesellschaftssatzung;

3. Verschiedenes.

II.- Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen besessenen Aktien in eine Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben eingetragen zu werden. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen bleibt auch gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

III.- Dass das gesamte Gesellschaftskapital auf gegenwärtiger außerordentlichen Hauptversammlung anwesend oder gültig vertreten ist und die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sich als ordnungsgemäß einberufen erkennen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass die förmliche Einberufung unterlassen werden konnte.

IV.- Dass die gegenwärtige Versammlung sämtliche Aktien der Gesellschaft vertritt, ordnungsgemäß einberufen ist und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten kann.

Nach Beratung fasst die Hauptversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um siebenundsechzigtausend Euro (EUR 67.000,-) von seinem jetzigen Betrag von einhundertvierundsiebzigtausend Euro (EUR 174.000,-) auf zweihunderteinundvierzigtausend Euro (EUR 241.000,-), durch die Schaffung von dreiundfünfzigtausendsechshundert (53.600) neuen Aktien mit einem Nennwert von je ein Euro fünf und zwanzig Cent (EUR 1,25).

Alle dreiundfünfzigtausendsechshundert (53.600) neuen Aktien wurden gezeichnet durch BRENNTAG-INTERFER (BC), eine Kommanditgesellschaft auf Aktien gegründet nach dem Recht von Luxemburg, mit Sitz in 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, für einem Gesamtwert von siebenundsechzigtausend Euro (EUR 67.000,-).

Die so gezeichneten Aktien wurden voll durch Geldeinlage eingezahlt, so dass die Gesamtsumme von siebenundsechzigtausend Euro (EUR 67.000,-) bestehend aus einer Kapitaleinlage von siebenundsechzigtausend Euro (EUR 67.000,-) zur Verfügung der Gesellschaft stehen, wie es dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

## Zweiter Beschluss

Als Folge dieser Kapitalerhöhung wird der erste Paragraph des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft abgeändert, um fortan wie folgt zu lauten:

«**Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt zweihunderteinundvierzigtausend Euro (EUR 241.000,-) eingeteilt in einhundertzweiundneunzigtausendachthundert (192.800) Aktien mit einem Nennwert von ein Euro fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie.»

Da keine weiteren Tagesordnungspunkte zur Debatte stehen, wird die Versammlung geschlossen.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Uhl, F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2004, vol. 142, fol. 40, case 2. – Reçu 670 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

J. Elvinger.

(017963.3/211/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**BRENTAG LUXCO, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 97.313.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(017965.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**MY TRANSFER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 42, rue de Pulvermuehl.

R. C. Luxembourg B 81.859.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 décembre 2003 il a été pris la décision suivante:

Sont renommés aux fonctions d'administrateur:

a. Monsieur Jean Pouit, consultant, demeurant à Noertzange, Luxembourg,

b. Monsieur Pierre Tourné, sous-directeur de Banque, demeurant à Montigny les Metz, France,

c. Madame Anne Pouit, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Est renommée commissaire aux comptes Madame Tshikalomba-Pouit, sans état, demeurant à Noertzange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

BUREAU COMPTABLE CLEMENT FABER & WEIS, S.à r.l.

Signature

(018101.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**MY TRANSFER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2356 Luxembourg, 42, rue de Pulvermuehl.

R. C. Luxembourg B 81.859.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

BUREAU COMPTABLE CLEMENT FABER & WEIS, S.à r.l.

Signature

(018098.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**MATPRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 66.265.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
de la Société MATPRO S.A. (en liquidation), (la «Société»), tenue en date du 9 février 2004 à 10.00 heures  
au siège social de la Société*

*Première résolution*

Le rapport du liquidateur de la Société est approuvé. Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

La société LuxFiduAudit société civile, 6, rue de l'Égalité, L-8319 Olm, comme commissaire vérificateur à la gestion du liquidateur.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour C.E.O., S.à r.l.  
Le Liquidateur  
P. Nepper  
Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017913.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**PARTIMAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 99.141.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) La société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R. C. Luxembourg B 65.906),  
ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 février 2004.
- 2) La société à responsabilité limitée LOUV, S.à r.l. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R. C. Luxembourg B 89.272),  
ici représentée par Monsieur Pierre Mestdagh, préqualifié,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 février 2004.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur par le mandataire, agissant ès-dites qualités et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination est PARTIMAGE S.A. Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille



entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 7.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 9.** La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

## **Titre III. Assemblée générale et Répartition des bénéfices**

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> lundi du mois d'avril à 9.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

## **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 14.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 15.** La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1° Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

2° La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) La société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée, trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	3.499
2) La société LOUV, S.à r.l., préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: trois mille cinq cents actions . . . . .	3.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.600,- (mille six cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un;

3. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

b) Madame Laurence Mostade, employée privée, née le 12 septembre 1974 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

c) Madame Corinne Bitterlich, conseiller juridique, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

d) Monsieur Alain Renard, employé privé, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

4. Est nommée commissaire:

La société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont (R. C. Luxembourg B 42.230).

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mestdagh, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, vol. 142S, fol. 54, case 5. – Reçu 350 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 février 2004.

T. Metzler.

(018006.3/222/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**GROWTH INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. ROTHMANS OF PALL MALL (OVERSEAS) LIMITED).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 6.624.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017918.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**CENTRAL PARK RUGBY DC1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. ProLogis UK LXXV, S.à r.l.).**

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 84.245.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017922.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**GENERAL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. GINA INVEST HOLDING S.A.).**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.  
R. C. Luxembourg B 85.769.

L'an deux mille quatre, le trente janvier.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme GINA INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à Diekirch, 50, Esplanade.

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch, en date du 11 janvier 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C page 15651 de 2000 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2003, publié au Mémorial C.

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.769,

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Müller, employé privé, demeurant à Siebenaler, qui désigne comme secrétaire Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Cindy Counhaye, employée privée, demeurant à B-Messancy.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les cinquante et une (51) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Changement de dénomination et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société, par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GENERAL INVEST HOLDING S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ huit cent vingt (820,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: P. Müller, C. Noël, C. Counhaye, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 3 février 2004, vol. 426, fol. 75, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 février 2004.

U. Tholl.

(018652.3/232/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

---

**GENERAL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 85.769.

—  
Statuts coordonnés suivant acte du 30 janvier 2004, reçu par M<sup>e</sup> Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(018653.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

---

**SLAP II LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.100,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 83.272.

—  
Il résulte de la résolution écrite de SLAP MALTA LIMITED, étant l'associé de la société SLAP II LUXEMBOURG, S.à r.l., (ci-après «la Société») qu'en date du 24 octobre 2003:

L'associé décide de nommer TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous N° B 84.993, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Gérant de la Société en remplacement de Mme Maggy Kohl, administrateur démissionnaire. TMF CORPORATE SERVICES S.A. est nommée avec effet immédiat pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Luxembourg, le 24 février 2004.

Pour avis conforme

H. Neuman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017932.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**PARTNER IN LIFE S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 84.256.

—  
**AUSZUG**

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Juli 2003 hervor, dass:

- Die Rücktrittserklärung von der FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A., als Rechnungskommissar, wird angenommen.  
- Die EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., experts-comptables, mit Sitz in L-1361 Luxemburg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, wird zum neuen Rechnungskommissar bestimmt. Das Mandat endet mit der statutarischen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 2005 bestimmt.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04509. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017936.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**LUXTECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.193.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 février 2004.

T. Metzler.

(017945.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**ProLogis Poland XX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.436.

- à rayer: Suite à un contrat daté du 6 février 2004 cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d. ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund») ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.
- à rayer: Suite à un contrat daté du 6 février 2004 cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d. ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.
- à ajouté: Suite à un contrat daté du 6 février 2004 cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 24 février 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

représenté par O. Marbaise

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017947.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**REDINGTON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 99.194.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the nineteenth of February.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Kurt Björklund, private equity specialist, born on March 23, 1969 in Helsinki, Finland, residing at Strandvägen, 31A, 182 60 Djursholm, Sweden,

here represented by Mrs Séverine Michel, manager, residing at L-5751 Frisange, 31A, rue Robert Schuman, by virtue of a proxy given in Stockholm on February 13, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through his mandatory, intends to incorporate a «one-man limited liability company» (société à responsabilité limitée unipersonnelle), the Articles of which he has established as follows:

**Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée unipersonnelle which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and the present Articles of Incorporation.

At any moment, the member may join with one or more joint members and, in the same way, the following members may adopt the appropriate measures to restore the unipersonnel character of the company.

**Art. 2.** The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 3.** The company is incorporated under the name of REDINGTON LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 4.** The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

#### **Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at twelve thousand and five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) euro (EUR) each.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 7.** The shares held by the sole member are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more members, the shares are freely transferable among members. In the same case they are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-members only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

#### **Title III.- Management**

**Art. 8.** The Company is managed by one or more managers, appointed and revocable by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

In case of two managers, the signature of both is required to bind the company.

In case of more than two managers, the signature of the majority of them is required to bind the company.

#### **Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 9.** The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In case of more members the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

#### **Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 10.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

**Art. 11.** Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members. However, the sole member or, as the case may be, the meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title VI.- Dissolution**

**Art. 12.** The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by the general meeting of members. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

#### **Title VII.- General provisions**

**Art. 13.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members refer to the existing laws.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by Mr Kurt Björklund, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euro is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2004.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred and fifty (1,650.-) euro.

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) Is appointed manager of the Company for an indefinite period:
  - Mrs Séverine Michel, manager, residing at L-5751 Frisange, 31A, rue Robert Schuman.
 The Company is validly bound by the sole signature of the manager.
- 2) The Company shall have its registered office in L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Kurt Björklund, «private equity specialist», né le 23 mars 1969 à Helsinki, Finlande, demeurant à Strandvägen, 31A, 182 60 Djursholm, Suède,

ici représenté par Madame Séverine Michel, gérante, demeurant à L-5751 Frisange, 31A, rue Robert Schuman, en vertu d'une procuration donnée à Stockholm, le 13 février 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de REDINGTON LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la Société est illimitée.

**Titre II. - Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des actions existantes.

**Art. 7.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

### **Titre III.- Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Dans le cas de deux gérants, la signature des deux est requise pour engager la société.

Dans le cas de plus de deux gérants, la signature de la majorité d'entre eux est requise pour engager la société.

### **Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

### **Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

### **Titre VI.- Dissolution**

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

### **Titre VII.- Dispositions Générales**

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Monsieur Kurt Björklund, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cent cinquante (1.650,-) euros.



*Resolutions*

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Séverine Michel, gérante, demeurant à L-5751 Frisange, 31A, rue Robert Schuman.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 41, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

A. Schwachtgen.

(018494.3/230/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

**MARROW S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, am Hueschterterboesch.

R. C. Luxembourg B 61.692.

—  
*Suite du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14 avril 2003*

*Résolutions*

1-4) Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et explication du Bilan fait par M. Mleczak,

Après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, certifiant la bonne tenue des comptes,

les bilans et comptes Pertes et Profits sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte Pertes et Profits.

6) Par votes spéciaux, l'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour leur mandat de l'exercice 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2004, réf. LSO-AN02448. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017948.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**EURO PHYTO SANTE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 99.195.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-neuf février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) AMICORP LUXEMBOURG S.A., R. C. Luxembourg B 49.731, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 février 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeura annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

2) EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. Luxembourg B 40.722, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain Noullet, préqualifié.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURO PHYTO SANTE LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société pourra également acquérir des brevets et en donner licence, ou prendre des licences sur brevets et en concéder sous licence à des tiers.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros (EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mars à 15.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) AMICORP LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2) EUROLEX MANAGEMENT S.A., préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Madame Ariane Slinger, administrateur de sociétés, née le 26 juillet 1963 à Menton, France, avec adresse professionnelle au 1, rue Micheli-du-Crest, CH-1205 Genève, Suisse,

b) Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de sociétés, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg et

c) Monsieur Alain Noullet, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Bruxelles, Belgique, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., R. C. Luxembourg B 33.065, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

5) Le siège de la Société est fixé au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Noullet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, vol. 20CS, fol. 41, case 7. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

A. Schwachtgen.

(018491.3/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

**BCG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 86.337.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017953.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**INTERNODIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 59.474.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017955.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**BURBERRY LUXEMBOURG (NO.2), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 88.584.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017958.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**SOFAPE INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.897.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Le Domiciliataire*

*Signatures*

(018171.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**SOFAPE INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.897.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 18 février 2004 que:

Etant donné que le terme du mandat du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux Comptes le Commissaire sortant, à savoir:

- M. Lizon Zbigniew Jozef, employé privé, demeurant à Via Gaetano Donizetti, 37, Pérouse (Italie).

Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Le domiciliataire*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04868. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

(018173.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**INTERNATIONAL FINANCE SYSTEM S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.362.

## DISSOLUTION

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2003*

1. La liquidation de la société INTERNATIONAL FINANCE SYSTEM S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme  
FIN-CONTROLE S.A.

*Le Liquidateur*  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04615. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017430.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

**ProLogis FRANCE XIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.841.

- à rayer: Suite à un contrat daté du 6 février 2004 cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d. ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED, ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund») ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.
- à rayer: Suite à un contrat daté du 6 février 2004 cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.
- à rayer: Suite à un contrat daté du 6 février 2004 cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VII, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.
- à ajouter: Suite à un contrat daté du 6 février 2004 cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VII, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE VII, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.
- à modifier: Suite à un contrat daté du 6 février 2004 cinq cents parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.-à-d., ProLogis EUROPEAN FINANCE VII, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VII, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VII, S.à r.l. ....	1 part sociale
ProLogis EUROPEAN FINANCE VII, S.à r.l. ....	499 parts sociales
Total .....	500 parts sociales

Le 24 février 2004.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.  
*Gérant*  
représenté par O. Marbaise  
*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05222. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017952.3/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**GRENAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 61.448.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(018603.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

---

**GRENAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 61.448.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(018601.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

---

**UBS (LUX) SHORT TERM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 86.004.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AN05285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2004.

UBS (LUX) SHORT TERM SICAV

J.-P. Gennari / I. Asseray

(018125.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**BEAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 54.632.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(018606.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

---

**BEAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 54.632.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(018604.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

---

**WHITE HOUSE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 91.637.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 24 février 2004 que:  
L'assemblée décide de révoquer Monsieur Pierre Thomas de son poste d'administrateur-délégué et de simple administrateur, et élit en son remplacement:

- Monsieur Arthur Phong, employé privé, demeurant à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, en qualité de simple administrateur.

Suite à ces changements, le conseil d'administration sera composé comme suit:

- Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, en qualité d'administrateur-délégué,

- Monsieur Jean-François Visilit, administrateur de société, demeurant à L-5501 Remich, 8, rue Enz, en qualité d'administrateur-délégué,

- Monsieur Arthur Phong, employé privé, demeurant à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, en qualité d'administrateur,

jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04986. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(018176.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**SILMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf.  
R. C. Luxembourg B 37.258.

—  
De Jesus Goncalves Pereira Rogério, demeurant à L-4735 Pétange, 82, rue J.B. Gillardin, atteste avoir démissionné de ses fonctions de gérant technique de SILMALUX, S.à r.l., avec siège social à L-3937 Mondercange, 5, rue de Neudorf, en date du 13 novembre 2003.

Pétange, le 5 février 2004.

R. De Jesus Goncalves Pereira

Pour copie conforme

Me Y. Hamilius

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2004, réf. LSO-AN05123. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(018162.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**RUBBER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 44.213.

—  
Le soussigné, RUBBER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny, atteste par la présente que suivant les décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 12 février 2004:

Ont été nommés administrateurs:

- MARCH MANAGEMENT S.A., Société Anonyme, avec siège social à L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolphe Fischer, R.C. Luxembourg B 72.601.

et

- INDICA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme, avec siège social à L-1521 Luxembourg, 144, rue Adolf Fischer, R.C. Luxembourg B 72.596.

en remplacement de IDEA DESK LUXEMBOURG S.A. et IDEA DESK NV.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2004.

RUBBER INTERNATIONAL

J.J. Geusebroek

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03552. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(018169.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**INTERNATIONAL MANAGEMENT & SERVICES CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 75.382.

—

*Dénonciation du siège social*

Le siège social de la société INTERNATIONAL MANAGEMENT & SERVICES CORPORATION S.A., au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, inscrite au R.C. de Luxembourg, section B numéro 75.382, a été dénoncé avec effet au 29 février 2004.

Bertrange, le 19 février 2004.

D. Phong

*Avocat à la Cour*

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018177.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**CAFE DU NORD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 15, rue du Nord.

R. C. Luxembourg B 51.119.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2004.

Signature.

(018751.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

---

**HECKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Commerciale et Industrielle.

R. C. Luxembourg B 80.991.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2004.

Signature.

(018755.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

---

**UESPELTER SHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5710 Aspelt, 44, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 69.861.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 février 2004.

Signature.

(018768.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

---

**BUNDESVERBAND INVESTMENTKRAFT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 80.229.

—

*Dénonciation du siège social*

Le siège social de la société BUNDESVERBAND INVESTMENTKRAFT S.A. au 57, route de Longwy, L-8080 Bertrange, inscrite au R.C. de Luxembourg, section B numéro 80.229, a été dénoncé avec effet immédiat.

Bertrange, le 24 février 2004.

D. Phong

*Avocat à la Cour*

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN04988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018178.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---



**INTERNATIONAL BUSINESS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 88.963.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2004, réf. LSO-AN05008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2004.

*Pour la société*

Signature

(018182.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

**KOEPFLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 15.114.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 février 2004.

Signature.

(018769.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

**BRENNTAG FinanceCo I, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 99.197.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth of January.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CM KOMPLEMENTÄR 03-AP II. GmbH & Co. KG, a company incorporated and existing under the laws of Germany, currently registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Munich under HRA 82958, registration in Mülheim pending, having its registered office at c/o BRENNTAG AG, Stinnes-Platz 1, D-45472 Mülheim an der Ruhr, Germany,

here represented by Mrs. Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on 26 January 2004.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here-above stated capacity, has drawn up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which it declares organised as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of BRENNTAG FinanceCo I.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Munsbach - Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of shareholders. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**B. Share Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the sole signature of any of the managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 16.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collection decisions of the shareholders

**Art. 17.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 21.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by CM KOMPLEMENTÄR 03-AP II. GmbH & Co. KG, pre-named, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euro.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to take the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company:

a) Paul Edgerley, managing director, residing in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A., born on 12 December 1955 in the U.S.A.

b) Steve Barnes, managing director, residing in One Old Colony drive, Dover, MA 02030, U.S.A., born on 6 April 1960 in the U.S.A.

c) Michel Plantevin, managing director, residing in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, United Kingdom, born on 24 October 1956 in Marseilles, France.

d) Ailbhe Jennings, director, residing in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxembourg, born on 27 March 1963 in Dublin, Ireland.

3. The managers are appointed for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes**

Im Jahre zweitausendundvier, den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

CM KOMPLEMENTÄR 03-AP II. GmbH & Co. KG, eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, derzeit eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts München unter HRA 82958, Eintragung ins Handelsregister in Mülheim noch ausstehend, mit Sitz in c/o BRENNTAG AG, Stinnes-Platz 1, D-45472 Mülheim an der Ruhr, Deutschland,

hier vertreten durch Frau Florence Bal, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in London, am 26. Januar 2004.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

#### **A. Zweck - Dauer - Name - Sitz**

**Art. 1.** Die Erschienenen gründen hiermit, zwischen den jetzigen Inhabern der ausgegebenen Aktien und alle denen die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht, (nachstehend die «Gesellschaft») der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen zugrunde legen.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften, sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BRENNTAG FinanceCo I.

**Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach - Schuttrange, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Zweigstellen oder Agenturen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland eröffnen.

#### **B. Gesellschaftskapital - Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), unterteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Mehrheitsbeschluss der Gesellschafter geändert werden, vorausgesetzt, dass die zustimmenden Gesellschafter Dreiviertel des Kapitals vertreten.

**Art. 8.** Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer für jeden Anteil an. Die Miteigentümer eines Anteils müssen durch eine einzige Person gegenüber der Gesellschaft vertreten sein.

**Art. 9.** Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile unter Lebenden an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung. Die Beschlussfassung erfolgt mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertritt.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung die mit einer Mehrheit, welche Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertritt, beschließt. Keiner Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendenten, Deszendenten oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

**Art. 10.** Die Gesellschaft erlischt weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

**Art. 11.** Weder Gläubiger, noch Rechtsnachfolger oder Erben können, für jeglichen Grund es auch sein mag, Siegel an den Aktiven und Dokumenten der Gesellschaft beisetzen.

#### **C. Geschäftsführung**

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. In Bezug auf Dritte hat der Geschäftsführer bzw. im Fall von mehreren Geschäftsführern die gesamte Geschäftsführung unter allen Umständen unbeschränkte Vollmacht, im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehenden Geschäfte und Handlungen zu genehmigen. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt, welche die Dauer des Mandates des oder der Geschäftsführer bestimmt. Der (die) Geschäftsführer kann (können) jeder Zeit freilich und ohne Angabe von Gründen abberufen werden.

Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder bei mehreren Geschäftsführern durch die alleinige Unterschrift eines jeden der Geschäftsführer verpflichtet.

Sondervollmachten oder begrenzte Vollmachten können unter privatschriftlichem Dokument vom alleinigen Geschäftsführer oder von Geschäftsführerrat an eine oder mehrere Personen ausgestellt werden.

**Art. 13.** Sind mehrere Geschäftsführer vorhanden, so wird die Gesellschaft durch die gesamte Geschäftsführung geleitet, welche aus dem Kreise ihrer Mitglieder einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden auserwählen kann. Sie kann außerdem einen Sekretär auserwählen, welcher nicht Geschäftsführer sein muss, und welcher für die Führung der Protokolle der Geschäftsführungssitzungen verantwortlich ist.

Die Geschäftsführung wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort einberufen. Der Vorsitzende nimmt den Vorsitz bei allen Sitzungen der Geschäftsführung ein. In seiner Abwesenheit kann die Geschäftsführung mit Mehrheitsbeschluß der Anwesenden ein anderes Mitglied der Geschäftsführung zum Vorsitzenden pro tempore ernennen.

Jedes Mitglied der Geschäftsführung erhält zumindest vierundzwanzig Stunden vor dem für die Sitzung vorgesehenen Zeitpunkt ein schriftliches Einberufungsschreiben, außer in dringlichen Fällen, wobei die Art und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Kein Einberufungsschreiben ist erforderlich, wenn jeder Geschäftsführer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel eingewilligt hat. Ein gesondertes Einberufungsschreiben ist für Geschäftsführungssitzungen nicht erforderlich, wenn Zeit und Ort der Sitzung in einem vorangehenden Geschäftsführungsbeschluss festgesetzt wurden.

Jeder Geschäftsführer kann sich in den Sitzungen der Geschäftsführung durch einen anderen Geschäftsführer mittels einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht vertreten lassen. Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten.

Jeder Geschäftsführer kann an der Sitzung durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein anderes geeignetes Kommunikationsmittel teilnehmen, wenn den an der Sitzung teilnehmenden Personen die Verständigung untereinander ermöglicht ist. Die in dieser Weise erfolgte Teilnahme an einer Sitzung entspricht der persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung.

Die Geschäftsführung ist nur beschlussfähig, wenn zumindest die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse der Geschäftsführung werden mit einfacher Stimmenmehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Einstimmige Beschlüsse der Geschäftsführung können auch in Form von Rundschreiben durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch andere Kommunikationsmittel gefasst werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das Protokoll, das als Nachweis der Beschlussfassung gilt.

**Art. 14.** Die Protokolle aller Sitzungen der Geschäftsführung werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer durch die Geschäftsführung zu diesem Zweck bestellten Person unterzeichnet.

**Art. 15.** Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

**Art. 16.** Die Geschäftsführer haften aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder der Gesellschafter nicht persönlich. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

#### **D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter**

**Art. 17.** Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

**Art. 18.** Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung einer Mehrheit der Gesellschafter sofern diese wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

**Art. 19.** Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, angehören.

#### **E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttung von Gewinnen**

**Art. 20.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

**Art. 21.** Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen das Inventar in dem sämtliche Aktiven und Forderungen der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

**Art. 22.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

#### **F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation**

**Art. 23.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren die alle Befugnisse zur Verwertung der Aktiven und Begleichung der Forderungen der Gesellschaft.

Der restliche Überschuß der aus der Verwertung der Aktiven und Begleichung der Forderungen der Gesellschaft hervorgeht, wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihren bestehenden Anteil am Kapital aufgeteilt.

**Art. 24.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen.

*Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile*

Alle fünfhundert (500) Anteile werden von CM KOMPLEMENTÄR 03-AP II. GmbH & Co. KG, obengenannt, für einen Gesamtpreis von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) gezeichnet.

Alle fünfhundert (500) Anteile wurden vollständig eingezahlt, so dass der Gesellschaft ein Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichnetem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde.

*Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2004.

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf tausend fünf hundert Euro geschätzt.

*Generalversammlung der Gesellschafter*

Anschließend an die Gründung hat der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Der Gesellschaftssitz befindet sich an 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg.

2. Folgenden Personen werden zu Geschäftsführer ernannt:

a) Paul Edgerley, managing director, wohnhaft in 119 Hyslop Road, Brookline, MA 02146, U.S.A., geboren am 12. Dezember 1955 in den Vereinigten Staaten von Amerika.

b) Steve Barnes, managing director, wohnhaft in One Old Colony drive, Dover, MA 02030, U.S.A., geboren am 6. April 1960 in den Vereinigten Staaten von Amerika.

c) Michel Plantevin, managing director, wohnhaft in 16 Belsize Crescent, London MW3 5QU, Groß-Britannien, geboren am 24. Oktober 1956 in Marseilles, Frankreich.

d) Ailbhe Jennings, director, wohnhaft in 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxemburg, geboren am 27. März 1963 in Dublin, Irland.

3. Die Geschäftsführer sind auf unbestimmte Zeit ernannt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigten der Erschienenen haben diese mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: F. Bal, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2004, vol. 20CS, fol. 30, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2004.

J. Elvinger.

(018499.3/211/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2004.

**EMMETEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.323.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Annuelle du 1<sup>er</sup> décembre 2003, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 7 avril 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2004.

EMMETEX S.A.

S. Vandt / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017457.3/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

**BENGALOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 77.640.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 février 2004*

L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.

L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat du commissaire aux comptes ELPERS & C<sup>o</sup> REVISEURS D'ENTREPRISES, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 6 février 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2004, réf. LSO-AN02242. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017410.3/655/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

**HAIR FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 68.807.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 3 février 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 10 juin 2003 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée prend acte et accepte la demande de Monsieur Alfonso Belardi de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2004.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandt / D. Murari

*Président / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03119. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017462.3/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

---

**COMXPERTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A. Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 82.265.

*Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

L'an 2004, le 24 janvier à Bertrange, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme COMXPERTS S.A., établie et ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 5, Z.A. Bourmicht, inscrite au Registre de commerce, section B 82.265.

La séance est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Monsieur Bermes.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Konsbruck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Zanen.

A) Le président expose et l'assemblée constate que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B) Que l'intégralité du capital étant représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide de:

*Résolutions*

1) L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de M. Philippe Bermes, demeurant 409A, route de Longwy à L-1941 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur-délégué de la société et de lui donner décharge de son mandat conformément à l'article 74 de la loi coordonnée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2) Est nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Fernand Zanen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 24 janvier 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02605. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(018147.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2004.

---

**LM INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 21.276.675,-.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.911.

*Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 2001*

Le siège social de la société est transféré du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

*Pour LM INVESTMENTS*

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2004, réf. LSO-AN04617. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(017423.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2004.

---